
2me Session, 5me Parlement, 19 Victoria 1856.

BILL.

Acte pour assurer aux créanciers saisissants,
un privilège pour leurs frais de poursuite,
en matière civile.

Reçu et lu, la première fois, jeudi, 28 février
1856.

Seconde lecture, lundi, 3 mars 1856.

T. J. J. LORANGER.

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.